

REPUBLIQUE FRANCAISE



VILLE DE NYONS
Département de la Drôme

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS REGLEMENTAIRES

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-47
du Code Général des Collectivités Territoriales,

**JANVIER – FEVRIER
2019**

Hôtel de Ville – B.P. 103
26111 NYONS Cedex
Tél. : 04 75 26 50 00
mairiedenyons@nyons.com
www.nyons.com

Date de parution : 25 mars 2019

SOMMAIRE

La consultation de l'intégralité des actes publiés dans ce recueil peut être réalisée au Secrétariat Général de la Ville de NYONS.

DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2019

2019 - 02 - 01	INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL suite à la démission de M. Jacques PERRIN	P. 6
2019 - 02 - 02	PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) Bilan de la concertation et Arrêt du P.L.U.	P. 7
2019 - 02 - 03	REHABILITATION ET EXTENSION DE LA MAISON DE PAYS Modification de la délibération du 20 juillet 2018	P. 10
2019 - 02 - 04	APPROBATION D'UNE CONVENTION DE VENTE D'EAU EN GROS AVEC LA COMMUNE DE VENTEROL	P. 11
2019 - 02 - 05	MODIFICATION DE LA CONVENTION AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE portant sur l'enseignement musical dans les écoles	P. 11
2019 - 02 - 06	AFFAIRES BUDGETAIRES Approbation de l'article L. 1612-1 du CGCT concernant la section d'investissement de Budget Général	P. 12
2019 - 02 - 07	AFFAIRES BUDGETAIRES Adhésion au groupement de commandes du SDED pour l'achat d'électricité (Tarifs jaunes)	P. 13
2019 - 02 - 08	AFFAIRES BUDGETAIRES Remboursement par le Budget Annexe Parc Aquatique – Année 2018 pour la mise à disposition de Nyonsoleiãdo de personnel municipal	P. 13
2019 - 02 - 09	AFFAIRES DU PERSONNEL Approbation d'une nouvelle convention avec le Centre de Gestion de la FPT de la Drôme pour la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection	P. 14
2019 - 02 - 10	AFFAIRES DU PERSONNEL Tableau du Personnel	P. 14

DECISIONS

- N° 1** - DECISION ANNULÉE - P. 16
- N° 2** du 7 janvier 2019 relative à un contrat de cession avec l'association « LA SOLORMA » (AUTRANS / MEAUDRE EN VERCORS - 38880), dans le cadre de NYONS EN SCENE et de L'ALICOQUE, pour le concert « TERRA CANTA CORSICA », le samedi 2 février 2019, à l'Eglise Saint Vincent. Dépense : 1 200 € TTC. P. 17
- N° 3** du 4 janvier 2019 relative à un marché avec l'entreprise « INCENDIE PROTECTION SECURITE – IPS » (CAMBRAI - 59400) pour l'entretien et la vérification des extincteurs et RIA de la ville. Durée : un an, renouvelable deux fois, à compter du 3/12/2018. Dépense : 814,20 € HT par an. P. 18
- N° 4** du 9 janvier 2019 relative à un contrat à la société « PRIVIANET » (NYONS), pour l'hébergement du site internet, des noms de domaine et des adresses emails de la commune de Nyons. Durée : un an à compter du 1^{er}/01/2019, renouvelable tacitement. Dépense : 640,49 € HT. P. 19
- N° 5** du 9 janvier 2019 relative à un contrat de cession avec le théâtre « LE FENOUILLET » (SAINT GERVAIS SUR ROUBION – 26160), dans le cadre de NYONS EN SCENE pour des représentations du spectacle « LES FOURBERIES DE SCAPIN » le jeudi 24 janvier 2019 à 14 h 30 et le vendredi 25 janvier 2019 à 10 h 00 et à 20 h 30, à la Maison de Pays. Dépense : 5 100 € TTC. La commune prendra en charge les frais de repas des artistes. P. 20
- N° 6** du 15 janvier 2019 relative à un contrat avec le bureau d'études géotechniques « GEOTECH » (CHASSIEU – 69680), dans le cadre des travaux de construction de la Maison des Huiles et Olives de France, pour la mission G2 AVP. Dépense : 4 560 € HT. P. 21
- N° 7** du 22 janvier 2019 relative à un contrat avec la Société « ORANGE BUSINESS SERVICES » pour la flotte mobilité de la Mairie de Nyons, suite à la résiliation du marché avec la « SOCIETE BOUYGUES TELECOM » pour manquements répétés. P. 22
Durée : 36 mois. Dépense : selon les tarifs suivants :
Forfait voix : 10 € HT / mois
Forfait voix + Data (1 Go) : 18 € HT / mois
Forfait voix + Data (10 Go) : 28 € HT / mois
- N° 8** du 21 janvier 2019 relative au versement effectué par Mme Cécile AGNELLO pour la réparation des dommages qu'elle a causés sur une barrière Draye de Meyne. Recette : 180,90 € TTC. P. 23
- N° 9** du 21 janvier 2019 relative à une convention avec l'entreprise SARL GARAGE BOUCHONNEAU (AUBRES – 26110), suite au renouvellement de son agrément pour une période de 5 ans, dans le cadre des opérations de fourrière sur la voirie publique. P. 24
Durée : un an renouvelable tacitement.
Tarifs indiqués ci-après publiés au Journal Officiel :
Immobilisation matérielle : 7,60 €
Opérations préalables à la mise en fourrière : 15,20 €
Enlèvement : 119,20 €
Garde journalière : 6,31 €
Expertise : 61,00 €
- N° 10** du 1^{er} février 2019 relative à une convention avec Madame Fanny RICHARD, auto-entrepreneuse (MIRABEL AUX BARONNIES - 26110), dans le cadre des temps périscolaires (TAPS), pour l'animation d'activités (danse détente) dans les écoles élémentaires publiques, sur la durée de l'année scolaire 2018/2019 de 15 h 30 à 16 h 30. Ecole élémentaire de Meyne : le lundi (Périodes 1 et 5). Ecole élémentaire de Sauve : le jeudi (Période 1, 2, 3, 4 et 5). Dépense : 35 € par heure d'animation. P. 25
- N° 11** du 1^{er} février 2019 relative à une convention avec le « Centre Communal d'Action Sociale de Nyons » pour refacturer le montant total des affranchissements postaux du courrier émis par le C.C.A.S. chaque année. Durée : un an, soit du 1^{er}/01/2018 au 31/12/2018, renouvelable de manière tacite. P. 26
- N° 12** du 5 février 2019 relative à un marché avec l'entreprise « SOMEGEC » (AVIGNON – 84000) pour les vérifications annuelles des chaufferies dans les bâtiments communaux et ramonage des conduits. Durée : un an, à compter du 1^{er}/01/2019, renouvelable deux fois maximum. Dépense : 6 939,00 € HT. P. 27
- N° 13** du 14 février 2019 relative à un contrat avec la société « MANHATTAN » (SAINT PRIEST – 69800) pour une assistance informatique sur l'ensemble du parc informatique de la commune. Durée : 12 mois, du 1^{er}/01/2019 au 31/12/2019, renouvelable par reconduction expresse. Dépense : 10 780,00 € HT. P. 28

N° 14 du 14 février 2019 relative à un contrat avec la société « LOGITUD SOLUTIONS SAS » (MULHOUSE - 68200) pour la maintenance du logiciel SUFFRAGE WEB : Gestion des Elections politique avec le REU. Durée : période du 23/01/2019 au 31/12/219, suivie d'une reconduction tacite d'une durée d'un an, renouvelable deux fois maximum. Dépense : 335,87 € HT au prorata temporis et pour les périodes suivantes 357,41 € HT par an. P. 29

N° 15 du 18 février 2019 relative à une convention avec le « Basket Club Nyonsais » pour la mise à disposition de deux salariés pendant les vacances d'hiver. Durée : 35 h 30. Dépense : 390,50 € TTC, soit 11 € de l'heure. P. 30

N° 16 du 22 février 2019 relative à un avenant n° 1 au contrat avec l'entreprise « EDF » (PARIS – 75008) pour la fourniture d'électricité des sites communaux dont la puissance d'abonnement est supérieure à 36 kVA. Les nouveaux tarifs représentent une augmentation de 3,79 % du montant estimé du marché, soit : P. 31

Fourniture :

Pointes : 91,32 € / MWh

Heures Pleines Hiver : 91,32 € / MWh - Heures Pleines été :51,04 € / MWh

Heures Creuses Hiver : 66,43 € / MWh - Heures Creuse été :22,30 € / MWh

Capacités :

Pointes : 10,40 € / MWh

Heures Pleines Hiver : 10,40 € / MWh - Heures Pleines été : - 2,68 € / MWh

Heures Creuses Hiver : 0,68 € / MWh - Heures Creuse été :- 4,54 € / MWh

N° 17 du 25 février 2019 relative à un marché avec la société « SIGNAUX GIROD S.A. » (MOREZ – 39401) pour la fourniture et la pose d'une signalétique de rues. Dépense : 27 167,98 € HT. P. 32

N° 18 du 26 février 2019 relative au remboursement par le « GRETA VIVARAIS PROVENCE » des dépenses en fournitures (peinture et enduit), pour la réfection des murs par les services communaux de la Maison Constantin. Recette : 336,72 € P. 33

* * * * *